

Nantes, le 6 février 2019

## Agriculture : retard de paiement des MAEC et des mesures bio

# La Région met en place un dispositif d'appui à la trésorerie des agriculteurs

Lors de l'attribution du Budget Primitif 2019, la Région des Pays de la Loire a renouvelé son souhait d'accompagner les agriculteurs au plus proche de leurs réalités. Lors de l'Assemblée du Budget Primitif la Région a décidé de mettre en place un dispositif exceptionnel pour protéger les producteurs des difficultés financières conjoncturelles.

### Une aide concrète pour protéger les agriculteurs

Au cours de ces dernières années et encore sur l'année civile 2018, les agriculteurs ont connu un retard conséquent de paiement sur les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et sur les mesures en faveur de l'agriculture biologique dans le cadre du Fond Européen Agricole pour le Développement (FEADER). **« Conscients des difficultés traversées et avec une volonté forte de toujours soutenir le monde agricole, les élus de la Région ont voté lors de la session du Budget Primitif 2019 ce dispositif d'appui à la trésorerie des agriculteurs. »** déclare Lydie Bernard, vice-présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, en charge de l'agriculture.

Cette mesure consiste à prendre en charge les intérêts qu'un exploitant peut contracter auprès d'une banque partenaire. La prise en charge concerne les intérêts liés à des prêts courts termes que les agriculteurs auraient souscrits au titre des aides de l'année 2018, en ce début d'année 2019. Le seuil du montant annuel du contrat MAEC ou BIO que l'agriculteur doit toucher est fixé à 7500€ et le prêt débloqué représentera 70 % de ce montant, pour une durée maximum de 18 mois (jusqu'au 30/6/20). Les agriculteurs concernés peuvent prétendre auprès de leur organisme bancaire habituel, à l'obtention d'un prêt à un taux commercial de 1,6%, abaissé à 0% du fait de l'intervention de la Région. Les frais liés à ces prêts dont les frais de dossier ne sont pas pris en charge par l'aide publique.

### CONTACT PRESSE

**Gwenola Cariou Huet** : [gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr](mailto:gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr) - 02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92